



Licenciement pour inaptitude

Par **madina0021**, le **23/02/2012 à 16:10**

Bonjour, j'ai travaillé pendant 5 ans dans une maison de retraite, j'avais un poste de nuit, suite à un manque de suivi et une mauvaise organisation de la part de mon employeur, je suis tombé en depression; difficulté au niveau de ma relation avec les residents et à bout, j'en arrivais a bacler mon travail, par peur de tomber dans la maltraitance. Suite à une viste à la medecine du travail, j'ai fait part au medecin de ma situation qui par la suite m'a orienter vers mon medecin traitant afin d'etre en arret (8 mois), et d'etre suivi par un psychatrique suite à sa lettre, j'ai étés déclaré inapte par la medecine du travail, après la procedure normal mon employeur a voulu me reclasser mais suite à mon anxiété au travail et surtout avec ma boite j'ai refusé le reclassement et j'etais dans l' incapacité d'Aller à la convocation prealable au licenciement (angoisé d'etre face à mon employeur) , mon employeur m'a donc envoyer un corrier m'indiquant que j'etais licencié, en date du 16 janvier suite a cela elle m'a envoyer un bulletin de salaire de janvier d'un montant de 876 que je n'avais pas demander, j'avais des congé payé , en cours et acquis qui étais mentionner sur ma fiche de paye de decembre, et disparu sur celle de janvier et lorsque je suis aller chercher mon solde de tout compte elle n'a pas souhaité me voir et la secretaire m'a remis donc mon solde de tout compte de 1299 euro (moins les 876 qui étes un acompte que je n'avais pas demandé). je n'ai pas vraiment compris ni la somme ni le contenu de l'attestation car sur l'attestation de l'empoyeur elle a mentionner que j'avais 0 indemnité de congé payer, elle ne m'a pas verser mes complement de salaire pendant mon arret maladie et sachant que j'ai étés déclaré inapte par la medecine de travail lié à mon poste elle a mentionner que j'etais licencié pour autre motif je vous avoue que je suis perdu et ne sais pas vers qui m'orienter merci de m'eclairer afin de connaitre mes droit.

Par **pat76**, le **23/02/2012 à 18:06**

BonjourrrnVous prenez tous vos documents et vous allez voir un syndicat, je pense qu'il vous faudra assigner votre ancien employeur en référé devant le Conseil des Prud'hommes pour obtenir votre dû.rnrnNe serait-ce que le paiement des jours de congés payés qui ont disparu comme par enchantement sur votre dernier bulletin de salaire et les indemnités complémentaires de votre arrêt maladie.

Par **madina0021**, le **23/02/2012 à 18:11**

Merci de m'avoir répondu , au sujet du syndicat tout ceux que j'appel me dire qu'il fallait que je m'abonne (adhere pour la cotisation) mais je ne connaissais pas tout ça maintenant je ne sais pas trop vers qui me retourner car un je ne sais meme pas si je peux aller jusqu'au prud'homme car je ne connais pas mes droits

Par **pat76**, le **24/02/2012 à 13:25**

BonjourrrnVous prenez tous vos documents, vous allez à la Bourse du Travail, 3 rue du Chateau d'Eau 75010 PARIS (métro République) et vous voyez un conseiller syndical.rnrnVous avez des droits que vous pourrez faire valoir en référé devant le Conseil des Prud'hommes.rnrnSi vous n'agissez pas, personne ne pourra le faire pour vous.